

RAPPORT DE LA MISSION EXPLORATOIRE EN VUE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DU 22 AOUT 1993

I. INTRODUCTION

Le Conseil Permanent de la Francophonie a été saisi d'une requête présentée par la République Centrafricaine pour l'envoi d'une mission d'observation lors des élections présidentielles et législatives, le 22 août 1993.

Conformément au document portant « Principes directeurs devant guider l'envoi d'une mission d'observation d'élections », et suite à la décision du Président du Conseil Permanent de la Francophonie, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique a organisé une mission exploratoire du 3 au 10 août 1993.

Au terme de huit jours de la mission exploratoire, un rapport fut remis au CPF. Dans ce rapport la mission concluait que les élections prévues devaient marquer un moment capital dans la marche vers une démocratie réelle en République Centrafricaine. La présence d'observateurs internationaux, notamment ceux de la Francophonie, apparaissait aux yeux des auteurs du rapport comme une garantie essentielle à la bonne marche du processus élaboré, et à la fois pour les électeurs et pour les différents candidats.

Sur la base de ce rapport, le CPF décidait d'organiser une mission d'observation des élections qui s'est rendue en République Centrafricaine du 16 au 25 août 1993.

Cette délégation était composée des personnalités suivantes :

- M. Ousmane Batoko, Docteur en droit public (Bénin),
- M. Albert Khouth, Directeur de l'Organisation Internationale pour les Migrations (Cambodge),
- M. Rémy Poulin, Député à l'Assemblée Nationale du Québec (Canada-Québec),
- Mme Michèle Momy, Directrice Provinciale de Scrutin, circonscription de Cochrane-Sud (Canada),
- M. Raymond Couderc, Député à l'Assemblée Nationale Française (France),
- M. Alain Guillou, Procureur de la République Adjoint près le Tribunal de Grande Instance de Lille (France),
- Wajij J. Khater, Directeur Général du Ministère de la Justice (Liban),
- M. Thiam Ahmat Baboye, Vice-Président de la Ligue Tchadienne des droits de l'Homme (Tchad),
- M. Michel Doucet, Coordonnateur de la mission (ACCT).

II. MANDAT

Conformément aux termes de référence contenus dans la lettre transmise aux participants par le Secrétaire Général de l'ACCT, Monsieur Jean-Louis Roy, la mission avait pour mandat d'observer le déroulement des élections législatives et présidentielles et de remettre au Secrétaire Général, pour transmission au Président du Conseil Permanent de la Francophonie, un rapport sur le contexte général du déroulement de cette élection.

III. DÉROULEMENT DE LA MISSION

Tous les observateurs sont arrivés à Bangui le lundi 16 août 1993, à l'exception de Monsieur R. Couderc, qui s'est joint au groupe le jeudi 19 août 1993.

Dès le mardi matin, la délégation s'est mise au travail. Le coordonnateur de la mission pour l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, M. Michel Doucet, a présenté aux participants les Instances de la Francophonie et leurs a expliqué le mandat qui leurs était dévolu. Les participants ont aussi pris connaissance du document portant « Principes Directeurs devant guider l'envoi d'une mission d'observation d'élection ».

Par la suite, Madame Michèle Momy et Monsieur Alain Guillou, qui avaient participé avec Monsieur Ata Messan Ajavon, à la mission exploratoire, ont présenté leur rapport et expliquer les enjeux de cette élection. Les participants à la mission ont voulu souligner l'excellence du rapport préparé par la mission exploratoire.

Pendant les journées qui suivirent, les participants eurent plusieurs rencontres avec différentes personnalités impliquées dans le processus électoral, dont notamment :

- Monsieur Aristide Sokambi, Vice-Président des la sous-commission Candidature et Textes Officiels de la Commission Electorale Mixte,
- Monsieur Gérard Franc, Expert électoral français, détaché pour l'organisation des élections du 22 août 1993,
- Monsieur Aminou Wabi Taofiki, du GERDES-Afrique,
- Dr. Andreas Mehler, politologue allemand, détaché par le Ministère des Affaires Etrangères pour l'organisation des élections,
- Monsieur Nicolas Tiangaye, Avocat à la Cour, Président de la Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme,
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France,
- Monsieur Edouard Franck, Président de la Cour Suprême de la République Centrafricaine,
- Monsieur Jean Kpowka, Conseiller juridique auprès du Président de la République.

Les membres de la mission d'observation ont aussi eu l'occasion de s'entretenir avec certains électeurs, ce qui leurs a permis de mieux apprécier l'importance de ces élections aux yeux de la population centrafricaine.

Le jeudi 19 août 1993, les observateurs de la Francophonie ont assisté à une réunion du Groupe des observateurs internationaux à laquelle participait les quelque 80 observateurs présents en Centrafrique. Cette réunion avait pour objectif de coordonner les activités d'observations lors de la journée du scrutin afin de s'assurer que la plus grande partie du territoire puisse être couvert et afin, de prendre connaissance des mesures qui avaient été prises pour assurer la sécurité des observateurs. Dans ce dernier cas, les observateurs pouvaient compter sur un impressionnant déploiement des forces armées françaises qui assuraient à la fois la sécurité et l'appui logistique nécessaire au bon travail des observateurs.

Suite à cette réunion, les observateurs de la Francophonie étaient répartis de la façon suivante sur l'ensemble du territoire :

- | | |
|-------------------------|---|
| – M. Ousmane Batoko | – Préfecture : Kemo |
| | – Circonscription : Dekoua |
| – M. Albert Kouth | – Préfecture : Ouaka |
| | – Circonscription : Bambari |
| – M. Rémy Poulin | – Préfecture : Mambéré-Kadei |
| | – Circonscription : Berberati II |
| – Mme Michèle Momy | – Préfecture : Mbomou |
| | – Circonscription : Bangassou |
| – M. Raymond Couderc | – Préfecture : Ouham |
| | – Circonscription : Bossangoa |
| – M. Alain Guillou | – Préfecture : Ouham-Pendé |
| | – Circonscription : Paoua |
| – M. Wajih Khater | – Préfecture : Ombella-Mpoko |
| | – Circonscription : Damara |
| – M. Thiam Ahmat Baboye | – Préfecture : Bangui |
| | – Circonscription : 3 ^e arrondissement |
| – M. Michel Doucet | – Préfecture : Ouham-Pendé |
| | – Circonscription : Bozoum |

A leur retour à Bangui, les observateurs de la Francophonie ont participé à une réunion avec les observateurs internationaux et ont collaboré au communiqué de presse qui fut émis suite à cette réunion. Une copie de ce communiqué est jointe en annexe.

IV. OBSERVATION LE JOUR DU SCRUTIN

A. Préfecture :	Kemo
Circonscription :	Dekoa
Nombre communes :	3
Nombre de bureaux de vote :	20
Nombre électeurs :	8909

D'une manière générale, les élections se sont bien déroulées dans la circonscription de Dekoa, où plus de 89 % des électeurs inscrits ont voté.

La population s'est déplacée massivement, et très tôt, dans la matinée vers les bureaux de vote, ce qui à notre avis est la preuve que :

1. Elle a bien compris l'importance de l'enjeu pour l'avenir du pays, au regard de la crise qu'il traverse depuis trois années.

2. Les partis politiques et les candidats ont fait une campagne électorale qui a su saisir l'intérêt de la population.

Il convient, toutefois, de faire quelques observations :

La présence des observateurs dans le pays pendant les élections, et notamment dans la circonscription de Dekoa, a permis de rassurer la population sur le sérieux des opérations électorales et sur les intentions du gouvernement. Elle a aussi permis de rassurer les partis politiques, ceux de l'opposition en particulier, par rapport à certaines velléités de fraudes ou de manipulations électorales par le pouvoir en place.

Si les moyens mis en œuvre par l'Etat Centrafricain pour organiser ces élections, paraissent importants au niveau de Bangui, ils nous apparaissent insuffisants à l'intérieur du pays, en particulier dans la circonscription de Dekoa. Dans cette localité, en effet, il n'existe aucun véhicule administratif. C'est donc le véhicule affecté par l'Ambassade des Etats-Unis aux observateurs qui a participé à la distribution et à la répartition du matériel de vote dans la moitié des bureaux de vote.

Quelques mentions particulières s'imposent en ce qui concerne le déroulement du vote dans la circonscription de Dekoa.

Premièrement, presque tous les bureaux de vote ont reçu des ordonnances collectives. Aucune ordonnance individuelle n'aurait été délivrée, à la connaissance des observateurs :

– A Cotonaf-Fô, une ordonnance collective de 111 personnes a été délivrée sur un total de 342 électeurs inscrits initialement,

– A Guila, une ordonnance collective de 301 personnes sur 442 inscrits initialement,

– A Ouolo, une ordonnance collective de 63 personnes sur 303 inscrits initialement.

Cet état de choses peut être mis sur le compte de ce que la campagne électorale a suscité plus d'intérêt dans le pays que ne l'avait fait la sensibilisation à s'inscrire sur les listes électorales.

Très peu de présidents de bureau de vote connaissaient l'emploi de l'encre indélébile. Dans presque tous les bureaux visités, l'encre a servi tantôt à apposer l'empreinte digitale de l'électeur sur la liste électorale (colonne émargement), tantôt à imbiber l'encreur.

Les présidents des bureaux de vote ont fait preuve de beaucoup de disponibilité et d'abnégation au cours des opérations électorales. Quand on sait que la plupart d'entre eux sont des fonctionnaires de l'Etat (instituteurs, agents d'agriculture, infirmiers ou aide enseignants) et qu'à ce titre ils n'ont reçu aucun salaire depuis plusieurs mois (11 mois), leur engagement et dévouement pendant l'élection méritent d'être soulignés.

B. Préfecture :	Ouaka
Circonscription :	Bambari II
Nombre communes :	4
Nombre de bureaux de vote :	46
Nombre électeurs :	22930

Bambari est la deuxième ville en importance de la RCA. La circonscription de Bambari II est essentiellement rurale. L'équipe d'observateurs présente dans cette circonscription a eu l'occasion de participer à une réunion des présidents des bureaux de vote et à pu assister à la distribution du matériel électoral. La présence de l'équipe d'observation à ces deux événements, ainsi que les deux réunions organisées avec le Comité local d'élection, a eu à notre avis un impact considérable sur le déroulement de la mission dans cette circonscription.

Le jour du scrutin les observateurs ont visité pas moins de 17 bureaux de vote. Ils ont assisté à l'ouverture d'un bureau et aux opérations de dépouillement du vote dans deux bureaux.

Dans l'ensemble les observateurs ont pu constater :

– l'insuffisance de bulletins de vote et d'enveloppes dans trois ou quatre bureaux de vote,

– l'utilisation de l'encre indélébile était générale mais le mode d'emploi ne semblait pas être connu,

– l'identification des électeurs était très lente, ce qui pourrait être dû au grand nombre d'analphabètes,

– dans deux grands centres certains électeurs n'ont pu voter avant l'heure de fermeture,

– dans un bureau où initialement 500 électeurs étaient inscrits, plus de 1000 électeurs se sont présentés avec leurs cartes d'électeur. Cette situation pourrait s'expliquer par la présence d'une population nomade.

Le vote s'est déroulé dans le calme et la dignité. Aucune fraude apparente, ni d'irrégularité flagrante n'ont pu être constatées par les observateurs. Le scrutin s'est déroulé dans la transparence et l'honnêteté et dans une ambiance calme, sereine et pratique.

C. Préfecture :	Mambéré-Kadei
Circonscription :	Berberati II
Nombre communes :	3
Nombre de bureaux de vote :	27
Nombre électeurs :	11499

Dès le samedi matin les observateurs ont pu constater que la majorité des bureaux de vote étaient déjà en place. En revanche aucun bureau de vote n'a pu respecter l'heure d'ouverture prévue dans le Code électoral et ce malgré le fait que les présidents et les assesseurs étaient, dans certains cas, présents à l'heure d'ouverture.

Un seul bureau a manqué de bulletins de vote pendant la journée mais la situation a été rapidement corrigée.

Seize bureaux de vote ont été visités le jour du scrutin. Certains locaux où étaient situés les bureaux de vote étaient trop petits, dans ces cas le secret du vote était difficile à assurer. Autrement, les observateurs n'ont rien d'important à signaler.

Le dépouillement du vote s'est fait essentiellement sans une lumière suffisante malgré la présence de lampe tempête. Cette situation a considérablement ralenti le dépouillement.

Même si le Code n'a pas été suivi à la lettre dans la plupart des cas, aucun dérapage sérieux ne peut être souligné dans le processus d'élection, ni dans le dépouillement. Aucun incident majeur n'a pu être observé ; le tout s'étant déroulé dans le calme.

D. Préfecture :	Mbomou
Circonscription :	Bangassou
Nombre communes :	4
Nombre de bureaux de vote :	59
Nombre électeurs :	24348

Le samedi précédent le scrutin les observateurs ont rencontré les membres du Comité local. Ceux-ci ont fait état de certains problèmes financiers qui empêchaient le comité d'exécuter pleinement son mandat.

Une rencontre fut aussi organisée avec des représentants des partis politiques. Beaucoup de rumeurs furent portées à l'attention des observateurs mais sans qu'aucune ne puisse être vérifiée. De façon générale, les représentants des partis politiques étaient d'accord pour dire que les élections se passaient « assez bien ».

La journée de vote a débuté très tôt dans la ville de Bangasso. Dans les bureaux de vote visités à l'ouverture, tous les présidents et les assesseurs étaient présents. Malheureusement, le début du vote fut retardé dans certains cas, vu le manque de certains matériels.

Les observateurs ont visité 16 bureaux de vote pendant la journée. En général, le vote s'est déroulé dans le calme et le respect. Encore une fois, le Code électoral n'a pas été respecté à la lettre, on a plutôt fait appel au bon sens, à la créativité et dans certains cas à l'improvisation afin d'assurer que l'élection se déroule bien.

Lors du dépouillement, à l'exception du manque de lumière suffisante, rien de majeur n'est à signaler.

E. Préfecture :	Ouham
Circonscription :	Bossangoa
Nombre communes :	7
Nombre de bureaux de vote :	75
Nombre électeurs :	35000

Le scrutin s'est déroulé dans le plus grand calme, sans tension particulière. Le plus souvent, les bureaux ont ouvert le vote avec du retard (entre 6h30 et 8h00). Dans de nombreux cas, le vote s'est prolongé jusqu'au delà de 17h00 et dans certains cas jusqu'à 18h30.

Une observation « renforcée » a été faite sur les bureaux censés être des bureaux « à risque » tel que ceux des quartiers populaires de Boro et du Centre. Dans ces bureaux, tout s'est déroulé normalement y compris le dépouillement.

Sauf quelques très rares exceptions, le processus de vote a été convenablement observé.

La surveillance par les représentants des candidats s'est faite convenablement, y compris le dépouillement.

En général, les observateurs ont pu constater un calme remarquable et une étonnante maturité chez l'électorat.

Dans l'ensemble, le taux de participation se situait entre 70 et 80 %. Le principal problème a été celui des inscriptions sur les listes électorales. Autrement, aucun incident notable à signaler.

F. Préfecture :	Ouham-Pendé
Circonscription :	Paoua I Paoua II
Nombre communes :	8
Nombre de bureaux de vote :	96
Nombre électeurs :	45454

Les circonscriptions de Paoua I et de Paoua II sont situées au Nord-ouest du territoire de la RCA, le long de la frontière tchadienne. La présence de bandits de grand chemin, communément appelés « barginas » ou « coupeurs de route » qui attaquent les véhicules circulant sur les routes de la région, ajoute à l'insécurité déjà existante.

Le samedi 21 août 1993, a débuté par une rencontre avec les sous-préfets et le comité local électoral. Les observateurs ont pu vérifier l'état du matériel électoral déjà livré et rencontrer les présidents des bureaux de vote.

Des diverses constatations effectuées et des éléments recueillis, il ressort globalement que la bonne préparation matérielle et la maturité civique de la majorité des citoyens ont permis un déroulement satisfaisant du scrutin en dépit des irrégularités constatées dans certains bureaux de vote.

La campagne électorale s'est déroulée dans une ambiance calme. Chaque candidat a pu s'exprimer librement et faire valoir ses points de vue, jusque dans les villages les plus éloignés.

La formation des agents électoraux peut être qualifiée de globalement satisfaisante. En outre, les électeurs avaient un sens aigu de l'importance de l'événement et se réunissant nombreux pour recevoir les dernières explications des lettrés ou du chef de village.

Le jour du scrutin, l'ouverture des bureaux de vote s'est effectuée entre 6h00 et 7h30. Peu de bureaux ont respecté l'heure légale d'ouverture, généralement en raison des difficultés d'installation matérielle de l'équipement électoral fourni.

Parfois ont été évoquées les difficultés à constituer le bureau, alors qu'à l'évidence nombreux étaient les électeurs qui se pressaient aux portes des bureaux dès 6h00 ou 6h30.

Un certain nombre d'irrégularités ont été constatées surtout dans l'après-midi, dans les bureaux de vote de villages éloignés.

Les observateurs ont constaté deux dépouillements en cours à 14h00 et 14h30 alors que tous les électeurs n'avaient pas voté. Il a aussi été noté que l'encre indélébile n'était pas toujours utilisée et que le secret du vote n'était pas toujours assuré.

L'emplacement des isolements laissait dans certains cas douter du secret du vote. De même, la façon de présenter et de donner les bulletins de vote aux électeurs nous est apparue dans plusieurs bureaux de vote comme irrégulière.

Ces irrégularités ne nous paraissent pas toutefois de nature à remettre en cause la sincérité du scrutin.

La participation des électeurs a été massive. En général, de 90 à 95 % des inscrits. Les omis ont été admis dans la limite maximum de 10 % autorisés par la Commission Electorale Mixte, dans un message radiodiffusé la veille du scrutin.

Tant le scrutin que le dépouillement se sont déroulés dans le calme et la dignité.

G. Préfecture :	Ombella-Mpoko
Circonscription :	Damara
Nombre communes :	1
Nombre de bureaux de vote :	16
Nombre électeurs :	9030

Pendant la journée du scrutin, les observateurs ont visité 14 bureaux de vote. L'heure d'ouverture prévue dans le Code électoral a été respectée par les bureaux visités. Les membres des bureaux ainsi que les représentants de partis politiques étaient présents.

Les listes électorales étaient conformes à la loi électorale. Certains électeurs avaient été omis mais furent autorisés à voter grâce à une liste supplémentaire.

Généralement, les isolements étaient bien placés dans les bureaux, ce qui assurait le secret du vote. L'identification des électeurs s'est faite par le président du bureau de vote devant les assesseurs.

La participation aux élections était d'environ de 63 %, malgré le fait que les électeurs devaient souvent se déplacer, à pied, sur de longues distances.

Aucun incident majeur n'a été signalé.

La fermeture des bureaux de vote s'est faite à 17h00, telle que prévue, à l'exception d'un bureau où la fermeture s'est faite à 19h15. Dans ce dernier cas, un grand nombre d'électeurs se sont présentés pour voter vers 16h30.

Les observateurs ont pu constater que la formation des présidents des bureaux de vote était satisfaisante.

Le dépouillement du vote s'est bien déroulé malgré le faible éclairage. Dans certains cas, le dépouillement s'est poursuivi jusqu'à 23h00.

H. Préfecture :	Bangui
Circonscription :	3 ^e arrondissement
Nombre communes :	1
Nombre de bureaux de vote :	36
Nombre électeurs :	30593

Le vendredi 20 août 1993, les observateurs qui étaient demeurés dans la capitale, ont pu suivre les derniers moments de la campagne électorale. Ils ont notamment pu assister à deux meetings politiques organisés l'un par Monsieur Ange Félix Patassé, candidat aux élections présidentielles et président du MLPC, et l'autre organisé par le Dr. Abel Goumba, du Front Patriotique pour le Progrès. Ces deux réunions se sont déroulées dans le calme.

Le jour du scrutin, les observateurs ont pu noter que dès 5h00, l'électorat se dirigeait vers les différents centres de vote. La plupart des bureaux de vote visités étaient opérationnels entre 6h30 et 7h00.

Le matériel prévu avait été distribué et était complet.

En conclusion, l'appréciation général du déroulement du vote dans cette circonscription est bonne. L'exercice du vote s'est déroulé en toute transparence et dans la dignité.

I. Préfecture :	Ouham-Pendé
Circonscription :	Bozoum
Nombre communes :	6
Nombre de bureaux de vote :	53
Nombre d'électeurs :	16706

Le samedi 21 août 1993, les observateurs ont eu l'occasion de rencontrer les présidents de bureaux de vote qui étaient réunis à la sous-préfecture et qui attendaient que la distribution du matériel et des *per diem* soit faite. La plupart d'entre eux ont exprimé certaines inquiétudes en ce qui concerne les moyens de transport mis à leur disposition, le carburant et l'état des routes pour se rendre à leurs destinations. Les observateurs ont pu constater les problèmes sérieux que constituait l'état des routes. Certains présidents de bureaux de vote ont pu parcourir une partie de la distance à pied avec le matériel sur la tête.

Les observateurs ont constaté que les présidents de bureaux de vote n'avaient pas été informés sur l'utilisation de l'encre indélébile.

Il existait une certaine tension et une attitude de confrontation entre le sous-préfet et le superviseur de la Commission Electorale Mixte. Ce dernier semblait alimenter plusieurs rumeurs qui ne purent être confirmées par les observateurs.

Le jour du vote, les observateurs ont pu remarquer que dans le village de Bozoum, peu de bureaux ont pu ouvrir à l'heure prévue. Le matériel n'avait pas été distribué et les locaux n'avaient pas été préparés. La plupart des bureaux ont ouvert dans la confusion entre 7h00 et 7h30. Vers 8h00, tout semblait bien se dérouler dans Bozoum, à l'exception du bureau de vote de la Mairie, où la confusion a régné pendant toute la journée. Ce bureau n'a d'ailleurs pas pu fermer ses portes à l'heure prévue.

Dans les bureaux de vote situés en campagne, l'ouverture et le déroulement de vote ont eu lieu selon l'horaire prévu. Dans un bureau nous avons pu remarquer que le vote avait été suspendu parce qu'on avait manqué de bulletins de vote pour un candidat. Tout est revenu à la normale dans l'après-midi. Généralement, dans les régions rurales tout s'est passé dans la dignité et le calme.

Autres constatations :

- dans la plupart des cas les isoloirs n'étaient pas placés de façon à assurer le secret de vote. A la Mairie de Bozoum, l'isoloir se trouvait devant la porte ouverte du journaliste de la Radio rurale qui n'a pas cessé de transmettre pendant toute la journée ;
- conformément aux directives de la Commission Electorale Mixte, plusieurs électeurs sont venus voter avec leurs cartes d'identité ;
- aucun incident de sécurité n'est à signaler, si ce n'est que le superviseur de la Commission Electorale Mixte s'est promené dans les bureaux de vote avec un militaire des forces armées centrafricaines, qui portait son arme en bandoulière.

Le dépouillement du vote s'est fait de façon satisfaisante, malgré l'obscurité presque totale.

De façon générale, le vote dans la circonscription de Bozoum s'est déroulé de manière satisfaisante malgré les quelques incidents soulignés.

V. CONCLUSION

Le groupe d'observateurs de la Francophonie constate avec satisfaction que la campagne électorale qui a précédé les élections présidentielles et législatives du 22 août 1993 en République Centrafricaine, s'est déroulée dans le respect de la démocratie et du multipartisme.

Tous les candidats et tous les partis politiques ont pu librement présenter aux citoyens leurs programmes politiques respectifs et exprimer leurs opinions sans obstacle majeur.

De façon générale, les agents électoraux chargés de l'administration des élections ont reçu une formation adéquate, ce qui leur a permis d'exécuter dignement les fonctions qui leur étaient imparties.

L'électorat, dans son ensemble, a fait preuve d'une grande maturité, ainsi que d'un intérêt et d'un enthousiasme remarquables, vis-à-vis de cet événement important dans l'histoire de la République Centrafricaine. La dignité et le sérieux avec lesquels ils ont exécuté leur devoir de citoyen est une expression fidèle de leur volonté de voir les institutions politiques centrafricaines s'ancrer définitivement dans la démocratie.

Le scrutin fut marqué par un taux de participation très élevé. L'électorat a voté dans l'ordre et en observant une grande discipline. Malgré quelques dérapages, que nous qualifierons de mineurs, les règles du jeu démocratique ont été dans l'ensemble respectées par les différents acteurs.

Le dépouillement des votes s'est effectué dans la sérénité et devant les représentants des partis politiques.

Dans l'attente de la publication des résultats finaux, les observateurs de la Francophonie s'inquiètent, en revanche, de la lenteur que pourrait prendre les autorités pour les proclamer officiellement. De même, l'attitude que réserveront les candidats battus, ainsi que leurs sympathisants à cette annonce est source d'inquiétude et sera, à notre avis, un important indicateur du degré de maturité politique qu'aura atteint le pays.

Il nous apparaît plus que probable, qu'un deuxième tour de scrutin sera nécessaire afin de désigner le nouveau Président de la République Centrafricaine. Nous sommes d'avis que lors de ce deuxième tour, une participation importante d'observateurs internationaux sera nécessaire afin de contribuer à assurer l'efficacité du mécanisme électoral mis en place.

La Francophonie ayant déjà contribué largement en terme d'observateurs lors du premier tour, devra, à notre avis, être tout aussi présente lors du deuxième tour. A cet effet, nous suggérons qu'une mission d'au moins 5 personnalités ayant participé à la mission lors du premier tour, soit constituée et envoyée en Centrafrique pour observer le déroulement du deuxième tour.

En conclusion, le groupe d'observateurs de la Francophonie considère que les élections présidentielles et législatives du 22 août 1993, en République Centrafricaine, réunissaient les éléments essentiels afin d'assurer des élections libres, honnêtes et transparentes.

COMMUNIQUE

A la demande du Gouvernement et de la Commission Electorale Mixte chargée de l'organisation des élections, un groupe d'observateurs internationaux (GOIE) a été mis en place pour le scrutin du 22 août 1993. Composé de 80 personnalités de 20 nationalités, dont une majorité de l'Afrique francophone, le groupe représente des organisations internationales telles que la CEE, la Francophonie et l'OUA, ainsi que des organisations non gouvernementales : AIPLF, AJA, GERDDES, IS, UIDH. Par ailleurs, 4 Conseillers Centrafricains participent au travail du Groupe.

Pour accomplir son mandat, le GOIE a déployé 37 équipes d'observateurs dans tous les arrondissements de Bangui et dans 11 préfectures choisies par la représentativité numérique de l'électorat, tout en tenant compte des zones sensibles. Dans ce cadre, le Groupe a mené des enquêtes dans plus de 800 bureaux de vote.

De l'ensemble des avis exprimés par les observateurs, il ressort que :

- la bonne préparation matérielle et la formation civique des agents électoraux ont permis que le scrutin se déroule dans la transparence et la sérénité,
- à l'issue d'une campagne électorale où chacun a pu s'exprimer librement, les électeurs ont massivement manifesté leur motivation en se présentant dans la première heure devant les bureaux de vote,
- bien qu'on ait constaté l'ouverture tardive de bons nombres de bureaux de vote, les difficultés matérielles ont été surmontées avec le concours des représentants de tous les candidats et le sens pratique des Comités locaux,
- aucun incident notable n'est venu troubler le déroulement du scrutin,
- des incidents mineurs ont été relevés par les observateurs parmi lesquelles on peut signaler la suspension temporaire des opérations par suite d'une insuffisance de bulletins, l'absence de feuilles de décompte et l'éclairage réduit.

En conclusion, les observateurs estiment que les scrutins présidentiels et législatifs se sont déroulés de manière satisfaisante et que les quelques irrégularités constatées ne sont pas de nature à mettre en cause la fiabilité des résultats consignés dans les procès-verbaux des bureaux de vote.

Il reste maintenant à achever la comptabilisation au niveau national des votes exprimés. Les observateurs estiment que rien ne s'oppose désormais à la proclamation des résultats dans le délai fixé légalement au 30 août 1993 et le cas échéant à la convocation du corps électoral pour un second tour du scrutin le 12 septembre 1993.

Le Groupe des Observateurs Internationaux des Elections
en République Centrafricaine, le 25 août 1993.

RAPPORT DE LA MISSION EXPLORATOIRE EN VUE DES ELECTIONS LEGISLATIVES ET PRESIDENTIELLES DU 22 AOUT 1993

I. INTRODUCTION

L'Agence de Coopération Culturelle et Technique a été saisie d'une requête présentée par la République Centrafricaine pour l'envoi d'une mission d'observation pour les élections présidentielles et législatives du 22 août 1993.

Conformément au document portant « principes directeurs devant guider l'envoi d'une mission d'observation d'élections » et suite à la décision du Président du Conseil Permanent de la Francophonie, l'ACCT a organisé une mission exploratoire qui s'est rendue en République Centrafricaine du 3 au 10 août 1993.

La délégation était composée de :

- Mme Michèle Momy, Directrice Provinciale de Scrutin, circonscription de Cochrane Sud, Ontario (Canada),
- M. Alain Guillou, Procureur de la République Adjoint près le Tribunal de Grande Instance de Lille (France),
- M. Ata Messan Ajavon, membre du Conseil exécutif de l'OPAD, professeur de droit à l'université (Togo).

II. MANDAT

Conformément aux termes de référence, la mission avait pour mandat notamment :

a) de collecter l'ensemble des textes et documents pertinents afférents à cette consultation (constitution, déclaration, statuts et programme des partis, loi électorale, etc.)

b) d'analyser :

- la nature de la consultation prévue ;
- les mesures ou dispositions, tant structurelles que techniques et juridiques envisagées ou déjà mises en œuvre, pour préparer et organiser cette consultation (recensement, établissement des listes électorales, distribution des cartes, organisation et répartition des bureaux de vote, répartition du temps d'antenne à la télévision et à la radio entre les partis politiques, loi électorale, structure de supervision électorale, moyens d'identification des bulletins et de la proclamation des résultats, etc.)
- le contexte et l'environnement socio-politique.

c) de remettre dès le retour de la mission, un rapport au Président du Conseil Permanent de la Francophonie, par l'intermédiaire du Secrétaire Général de l'ACCT, sur le contexte général et particulier de ces consultations, de manière à préciser les modalités optimales de l'intervention de la communauté francophone lors du deuxième tour des élections présidentielles et législatives.

III. DÉROULEMENT DE LA MISSION

M. Ajavon est arrivé à Bangui le 1^{er} août 1993 et a immédiatement pris les premiers contacts et collecté les textes.

Mme Momy et M. Guillou sont arrivés le 4 août 1993 et se sont aussitôt mis au travail, la première audition de la mission au complet ayant été réalisée 2 h 30 après l'arrivée des derniers membres.

L'ensemble de la délégation était logé à l'Hôtel Sofitel de Bangui.

Pendant son séjour en République Centrafricaine, la mission a rencontré et entendu les personnalités suivantes dans l'ordre chronologique (dans la quasi-totalité des cas au domicile ou sur le lieu de travail des intéressés) :

- M. Wonbo, Directeur des Affaires Politiques au Ministère de l'Intérieur,
- M. Gérard Gaba, Ministre de l'Administration Territoriale, Président de la Commission Electorale Mixte,
- M. Nicolas Tiangaye, Avocat à la Cour, Président de la Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme,
- M. Rouanet, Adjoint au Chef de la Mission de Coopération et d'Action Culturelle à l'Ambassade de France à Bangui, assurant l'intérim du Chef de Mission,
- M. Franc Gérard, Expert électoral français détaché pour l'organisation des élections du 22 août 1993,
- M. Rabiou Daouda, ancien Ministre de l'Intérieur du Niger, Expert électoral détaché à l'Ambassade de France pour l'organisation des élections du 22 août 1993,
- Son Excellence, M. l'Ambassadeur de France à Bangui,
- M. Franck Edouard, Président de la Cour Suprême de la République Centrafricaine,
- M. Paul Service, Directeur Général de TV Centrafrique,
- M. Marcel Loudeque, Vice-Président de la Commission Electorale Mixte en présence des présidents de deux sous-commissions et de plusieurs membres,
- M. Christopher Fomunyoh, représentant du National Democratic Institute for International Affairs (NDI) et chargé de la formation électorale,
- M. David Dacko, ancien Président de la République et candidat indépendant aux élections présidentielles,
- M. Aristide Sokambi, Président de la sous-commission Textes Officiels et Candidatures à la Commission Electorale Mixte, et Président du GERDDES,
- M. Ange Patassé, ancien Premier Ministre candidat MLPC aux élections présidentielles, en présence de M. Mandaba, Professeur agrégé de médecine son directeur de campagne,
- Père Gauthier, Vicaire Général à l'Archevêché Catholique de Bangui, représentant l'Archevêque,
- M. Malendoma, ancien Premier Ministre, Président du Forum Civique et candidat aux élections présidentielles,
- M. Abel Goumba, ancien Ministre, candidat de la Concertation des Forces Démocratiques aux élections présidentielles,
- Colonel Landrin, Commandant les forces françaises en Centrafrique,
- Lieutenant-colonel Lavoilotte, chargé des moyens opérationnels des EFAO,
- Mme Jeanne-Marie Ruth Rolland, Ministre des Affaires Sociales, de la Condition Féminine et de la Solidarité Nationale, candidate aux élections présidentielles,
- M. Sonny Cole, Secrétaire Général de l'USTC (Union des Syndicats des Travailleurs Centrafricains),
- M. Mahamat Ousman Yele, sous-préfet de N'Délé,
- M. Jacquesson Mazette, Secrétaire Général de l'Interfédérale des syndicats du secteur public,
- M. Philippe Dayombo Meyin, Vice-Président de l'Interfédérale des syndicats du secteur public,

- M. Peter De Weerd, Directeur de l'Hôtel Sofitel de Bangui et Président du Lions Club de Bangui,
- M. Kpowka, Conseil juridique du Chef de l'Etat, représentant du RDC à la Commission Electorale Mixte,
- L'Association des Femmes Juristes de Centrafrique,
- L'ensemble des formateurs lors de leur réunion bilan à Bangui le 10 août 1993,
- Mme Nilda Anglarill, Chargée de mission du PNUD, coordonnatrice des missions d'observation des bailleurs de fonds en RCA.

IV. HISTOIRE POLITIQUE DE LA RCA

Après la seconde guerre mondiale, le mouvement nationaliste se développe sous la direction de Barthélémy Boganda. En 1958, l'Oubangui-Chari devient une République autonome au sein de la Communauté française.

L'Oubangui-Chari obtient son indépendance complète le 13 août 1960.

Boganda meurt dans un accident d'avion en 1959. David Dacko devient le premier Président de la République et institue en 1961 un régime fondé sur un parti unique, le Mouvement d'Evolution Sociale de l'Afrique.

Le 1^{er} janvier 1966, David Dacko est renversé lors d'un coup d'Etat militaire. Il est remplacé par son cousin le Colonel Jean Bedel Bokassa.

Le Colonel Bokassa suspend le Parlement et les garanties constitutionnelles. S'étant fait nommer en 1972 Président à vie, Bokassa se fait couronner empereur le 4 décembre 1976. Il est discrédité et même accusé d'avoir participé à un massacre d'écoliers. Il est déposé le 21 septembre 1979.

David Dacko, bénéficiaire de ce coup d'Etat, revient à la tête du pays.

Le nouveau régime doit faire face à une forte opposition menée par l'ancien ministre Ange Patassé. Un plan de redressement économique et financier est mis au point avec l'aide de la France. Le 1^{er} septembre 1981, M. Dacko démissionne sous la pression de l'armée.

Le Général André Kolingba lui succède à la tête de l'Etat.

Retour et arrestation de Bokassa à Bangui le 23 octobre 1986.

Adoption d'une nouvelle constitution par référendum le 21 novembre 1986.

Election de la première Assemblée Nationale le 31 juillet 1987.

Le 14 mai 1990, le RDC (Rassemblement Démocratique Centrafricain) rejette le multipartisme et décide de réviser la Constitution pour créer le poste de Premier Ministre. Emeutes à Bangui du 13 au 15 octobre pour réclamer la législation sur des partis d'opposition.

Le 1^{er} janvier 1991, le Président annonce la création du poste de Premier Ministre, et nomme à ce poste Edouard Franck le 16 mars 1991. Le Général Kolingba se prononce le 22 avril 1991 en faveur du multipartisme.

Une Commission Nationale chargée d'élaborer une nouvelle Constitution est mise en place le 7 juin 1991.

Le multipartisme est institué le 4 juillet 1991 par la loi n° 91-004 portant loi organique relative aux partis politiques.

Le Président Kolingba abandonne la présidence du RDC ex-parti unique le 17 août 1991.

Par décret n° 92-224 du 7 septembre, portant convocation du corps électoral en vue de l'élection du Président de la République et par le décret n° 92-225 du 27 septembre 1992 portant convocation du corps électoral en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, le peuple centrafricain a été appelé à se rendre aux urnes.

Suite à des perturbations dues pour certains à des actes de sabotage prémédités, la mise en place des matériels électoraux ne peut être réalisée dans des conditions satisfaisantes dans les bureaux de vote de la ville de Bangui. En conséquence le Ministre de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire décide que toutes les opérations de vote pour la ville de Bangui sont suspendues et reportées ultérieurement.

La même mesure est appliquée pour le bureau de vote de Paris où des incidents graves ont perturbé le bon déroulement du scrutin. Les irrégularités ne se situent pas seulement au niveau de Bangui, mais dans tout le pays. A. Berberati, il y a des manifestations violentes allant jusqu'à entraîner la mort d'un jeune homme. D'autres villes n'ont pas été destinataires des bulletins de vote...

Deux jours après l'élection, le 27 octobre 1992, le Président de la République Centrafricaine, André Kolingba, par décret présidentiel, annule les élections.

Le 27 novembre 1992, le Président de la République proroge son mandat par l'ordonnance n° 92-002 portant prorogation des pouvoirs du chef de l'Etat et fixant les attributions et l'organisation du Conseil National Politique Provisoire de la République, après avis de la Cour Suprême en date du 23 novembre 1992.

Le Conseil National Politique Provisoire est l'organe exécutif de la transition.

V. DESCRIPTION DU PROCESSUS ÉLECTORAL ET ÉVALUATION DU CODE ÉLECTORAL

L'objectif de notre démarche était essentiellement de nous rendre compte si les élections du 22 août 1993 seraient libres, honnêtes et transparentes.

Le Code électoral centrafricain est un ensemble de textes reliés sous forme d'un livret de 48 pages, édité sous le contrôle de la Commission Electorale Mixte. Il comprend les textes suivants :

- la loi n° 92-012 du 31 juillet 1992 portant Code électoral de la République Centrafricaine qui est en fait la loi électorale du pays ;
- le décret n° 93-005 du 27 avril 1993 portant suspension de l'application de certaines dispositions du Code électoral pour les consultations électorales de 1993 ;
- les décrets n° 93-173 et 93-179 du 18 juin 1993 portant convocation du corps électoral en vue de l'élection du Président de la République et de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;
- le décret n° 93-180 du 18 juin 1993 instituant des listes spéciales d'électeurs dans les représentations diplomatiques et consulaires de la République Centrafricaine à l'étranger.

A. Avant le scrutin

1. L'Administration électorale

Il ressort de l'analyse des textes ci-dessus énumérés que la préparation, l'organisation, la supervision et le contrôle des élections ont été confiés à une Commission Electorale Mixte créée par le décret du 16 novembre 1992.

Conformément à l'article 4 dudit décret, la Commission comprend :

- Au niveau national : la coordination,
- Au niveau de chaque circonscription électorale : le Comité Electoral.

* La coordination est composée actuellement de 49 membres :

– Trois représentants de chacun des sept candidats à l'élection présidentielle soit 21 membres jusqu'à ce jour dans la mesure où à la date de sa création le 2 août 1993, date officielle de la clôture des candidatures, soit 20 jours avant la date des scrutins (article 126 de la loi du 31 juillet 1992), seuls sept candidats avaient été publiquement déclarés.

Les deux autres candidats réclament à l'heure actuelle la présence de trois de leurs représentants au sein de la commission.

- Un représentant de chacun des 13 partis légalement constitués à l'exclusion de ceux représentant un candidat à l'élection présidentielle.
- Seize représentants de l'administration.

* Les comités locaux quant à eux sont composés chacun, aux termes de l'article 6 du décret du 16 novembre 1992 de :

- Un représentant de chacun des candidats à l'élection présidentielle,
- Un représentant par parti politique légalement constitué à l'exclusion de ceux présentant un candidat à l'élection présidentielle,
- Un représentant de l'Administration par commune du ressort de la circonscription électorale soit au total 20 membres,

Le ministre chargé de l'Administration Territoriale est de droit Président de la commission tandis que le sous-préfet préside de droit le Comité local.

La commission, aux termes de l'article 3 du décret portant sa création, jouit, dans le cadre de sa mission, de l'autonomie administrative et financière.

Elle dispose de prérogatives très étendues. Elle est notamment chargée de :

- superviser les travaux de révision des listes électorales, superviser l'édition et la distribution des cartes électorales,
- faire éditer les bulletins de vote,
- veiller à la fourniture de tout matériel électoral,
- proposer la liste des présidents des bureaux de vote et des présidents des centres de dépouillement et faire assurer leur formation préalable,
- réviser la carte d'implantation des bureaux de vote,
- veiller à la transmission des résultats à la Cour Suprême.

On constate donc que toutes les prérogatives de l'Administration en matière électorale ont été dévolues à la Commission Electorale Mixte.

D'après nos investigations, il existe un équilibre consensuel favorable à une atmosphère de collaboration au sein de la Commission.

2. Les partis politiques

A ce jour, il existe en République Centrafricaine (RCA) 19 partis politiques légalisés.

La constitution des partis politiques est libre en vertu des dispositions de la loi n° 92-014 du 4 juillet 1991 portant loi organique relative aux partis politiques et modifiée par la loi n° 91-014 du 28 août 1992.

Parmi les 19 partis politiques centrafricains les mieux structurés sont le Rassemblement Démocratique Centrafricain (RDC), parti au pouvoir et le Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC) créé depuis une trentaine d'années.

3. Les candidats

Neuf candidats briguent les suffrages des électeurs à l'élection présidentielle et sont candidats aux 85 sièges de l'Assemblée Nationale.

Pour les législatives, 34 contestations de candidatures ont été déposées, 15 candidatures ont été invalidées par la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

Pour l'élection présidentielle il s'agit, par ordre de dépôt des candidatures :

- Général André Kolingba, Rassemblement Démocratique Centrafricain (RDC) actuel chef de l'Etat,
- M. David Dacko, ancien Président de la République, indépendant,
- Professeur Abel Goumba, Front patriotique pour le Progrès (FPP) soutenu par huit autres partis politiques regroupés au sein de la Concertation des Forces Démocratiques (CFD),
- M. Enoch Derant-Lakoue, actuel Premier-Ministre, Parti Social Démocrate (PSD),
- M. Ange-Félix Patassé, ancien Premier Ministre de Bokassa, Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC),
- Général Timothée Malendoma, ancien Premier Ministre de Kolingba, Forum Civique,
- Général François Bozize-Yangouvonga, Indépendant,
- Mme Jeanne-Marie Ruth-Rolland, ministre des Affaires Sociales de la Condition Féminine et de la Solidarité Nationale, Parti Républicain Centrafricain (PRC),
- M. Benoît Likiti, Indépendant.

4. Les électeurs

Sont électeurs, les centrafricains âgés de 18 ans révolus jouissant de leurs droits civiques et inscrits sur les listes électorales.

1.175.617 électeurs sont inscrits sur les listes électorales.

5. L'inscription sur les listes électorales

Les électeurs sont inscrits sur une liste électorale dans chaque circonscription électorale et, à l'étranger, dans les représentations diplomatiques et consulaires.

Pour être inscrit, il faut résider dans la circonscription depuis au moins six mois à la date du 31 janvier 1993.

Suivant nos investigations les listes électorales actuellement établies sont fiables et les éventuelles erreurs y figurant, marginales.

6. Les circonscriptions électorales

Il est institué une circonscription électorale dans chaque sous-préfecture et dans chaque arrondissement.

Au total 85 circonscriptions ont été créées.

Il existe 8 arrondissements à Bangui.

Selon les leaders politiques de l'opposition, le découpage récent réalisé de manière arbitraire, est très contestable. Une vingtaine de circonscription paraissent critiquables eu égard à la faible population y résidant.

7. Les cartes d'électeur

Pour voter, l'électeur doit être en possession d'une carte d'électeur.

Toutefois, il est admis que les personnes non inscrites sur la liste électorale peuvent produire une ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de leur ressort.

Les autorités chargées de la distribution des cartes nous ont affirmé que, selon leurs prévisions, celle-ci devrait être achevée le samedi 14 août 1993, soit huit jours avant le jour du scrutin, contrairement aux dispositions de l'article 26 de la loi électorale qui en prescrit quinze au moins.

Selon certains leaders de l'opposition, il est à craindre un nombre élevé d'ordonnances de complaisance délivrées par les tribunaux.

8. La campagne électorale

La campagne électorale a été ouverte le 8 août 1993.

Un discours du Chef de l'Etat a été retransmis par radio nationale le 7 août au soir et le 8 août dans les bulletins d'information.

Elle doit durer jusqu'au 20 août.

Les partis politiques et les candidats indépendants ne peuvent faire leur propagande électorale que pendant cette période sous peine de sanctions prévues à l'article 101 de la loi électorale et allant d'un emprisonnement de cinq jours à trois mois et d'une amende de 100 000 à 200 000 F CFA.

La campagne se fait par voie d'affichages, banderoles, réunions, discours publics, radio, télévision, presse écrite, distribution de lettres circulaires et objets publicitaires.

Toutefois, il est à noter que les agents des médias d'Etat sont en grève depuis 8 mois comme d'ailleurs l'ensemble des fonctionnaires centrafricains et ne sont pas payés depuis le mois d'avril 1993, ce qui risque de perturber considérablement le respect de la répartition des temps d'antenne.

Malgré les interdictions de propagande électorale en dehors de la période légale, aucun parti politique n'a respecté cette interdiction.

Ainsi, le RDC a organisé des manifestations de quartier à Bangui ou dans les préfectures, sous-préfectures et villages à l'occasion desquelles les militants sont appelés à voter pour le candidat Kolingba, Président de la République. Les échos de ces manifestations sont retransmis à la télévision nationale et surtout à la radio, médium dont l'impact est considérable en RCA.

Quant aux partis politiques de l'opposition, les leaders, soit lors de meetings dits « de sensibilisation » soit à l'aide de haut-parleurs montés sur véhicules tous terrains, sillonnent les villes et les campagnes depuis des mois appelant les électeurs à voter pour leurs candidats.

Au plan des médias d'Etat, la campagne officielle a débuté le 8 août 1993. Une commission ad hoc créée par décret du 5 août 1993 et chargée de répartir les temps d'antenne entre les candidats, s'est réunie le 7 août 1993 et a procédé au tirage au sort de l'ordre de passage des candidats sur les médias nationaux.

Cet ordre a fait l'objet d'une publicité sur les ondes le 8 août 1993.

Selon les Directeurs Généraux de la télévision, la campagne médiatique à l'occasion des élections du 25 octobre 1992 s'était déroulée dans les meilleures conditions et sans aucune contestation de la part des différents candidats.

La grève des journalistes et techniciens de la télévision se poursuivait à l'ouverture de la campagne électorale.

Une remarque importante doit cependant ici être faite. Il n'existe en RCA aucune entrave à la liberté d'expression sauf dans les médias officiels où une censure presque systématique est pratiquée contre les activités des partis politiques d'opposition.

9. Le mode de scrutin

Le Président de la République est élu pour 6 ans au suffrage universel direct à deux tours tandis que les députés sont élus pour 6 ans au scrutin uninominal à deux tours.

Est élu au premier tour, le candidat ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés ; si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour le deuxième dimanche suivant la proclamation des résultats du premier tour.

Pour les élections présidentielles, tous les candidats peuvent se représenter au second tour tandis que seuls les candidats ayant obtenu au moins 10 % des suffrages peuvent participer au second tour des législatives.

Est déclaré élu au second tour le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

B. Les opérations de scrutin

1. Les bureaux de vote

Il est prévu des bureaux de vote sur l'ensemble du territoire, en moyenne, un pour 500 habitants.

Dans notre tournée à l'intérieur du territoire, nous avons eu le plaisir de constater que la Commission Electorale Mixte a prévu des bureaux de vote dans tous les villages et même dans les hameaux les plus reculés disséminés dans la brousse au nord-est du territoire et ne comprenant qu'une vingtaine de personnes.

Nous avons pu participer à la distribution du matériel électoral et des bulletins de vote dans cette zone isolée à l'aide des hélicoptères des Eléments Français d'Assistance Opérationnelle (EFAO) basés sur le territoire centrafricain.

Chaque bureau de vote est dirigé par un président nommé par décision du Président de la Commission Electorale Mixte (article 7, ordonnance du 27 avril 1993), sur proposition du comité local.

Le président est assisté de quatre assesseurs parmi les électeurs, les deux plus âgés et les deux plus jeunes, présents à l'ouverture et sachant lire et écrire.

Pour garantir la transparence des opérations, il est prévu dans chaque bureau de vote, des délégués des candidats qui assistent à toutes les opérations, de l'ouverture du bureau de vote jusqu'à la fin du dépouillement.

2. La procédure de vote

A son entrée dans le bureau de vote, l'électeur présente sa carte d'électeur ou l'ordonnance lui permettant de voter. Il se fait remettre une enveloppe et les bulletins de vote et effectue son choix dans l'isoloir. Il en est prévu au moins deux dans chaque bureau de vote.

Après avoir introduit son enveloppe dans l'urne, l'électeur se voit apposer une marque à l'encre indélébile sur un doigt de la main.

3. Le bulletin de vote

Il est prévu des bulletins individuels par candidat portant leurs nom et prénoms, leurs couleurs, leurs photo et emblèmes.

4. Le dépouillement et la proclamation des résultats

Le dépouillement se fait sur place, immédiatement après la clôture du scrutin en présence du président du centre de dépouillement assisté de quatre scrutateurs au moins, choisis parmi les électeurs sachant lire et écrire, et des candidats ou de leurs représentants. Toutefois, il est prévu à l'article 67 alinéa 2 de la loi électorale, que pour des raisons de sécurité, de transparence et de fiabilité, d'un commun accord, le bureau peut décider de surseoir aux opérations de dépouillement pour le jour suivant, à une heure convenue « d'accord parties » (sic).

Dans ce cas, les urnes cadenassées doivent être déposées en un lieu sûr, le président et le scrutateur le plus âgé se partageant les clés.

A la fin des opérations de dépouillement, les résultats sont relevés sur des procès-verbaux et rendus publics par les présidents des bureaux de vote (article 70).

Les procès-verbaux sont établis en 5 exemplaires dont deux sont transmis à la Commission Electorale Mixte et les trois autres au chef-lieu de préfecture ou de la commune par l'intermédiaire des comités locaux.

Une copie du procès-verbal est transmise à l'Assemblée plénière de la Cour Suprême.

Celle-ci est chargée par l'ordonnance n° 94-005 du 27 avril 1993, du recensement général des votes en présence d'un représentant de chacun des candidats, le secrétariat étant assuré par un membre de la coordination de la Commission Electorale Mixte.

Elle est en outre chargée de la proclamation officielle des résultats dans les huit jours suivant la clôture du scrutin.

C. Les mécanismes de prévention de la fraude électorale

Afin que les élections présidentielles et législatives du 22 août 1993 soient honnêtes et transparentes, des dispositions ont été mises en œuvre.

- 1) Des représentants des partis politiques et des candidats sont présents à toutes les phases du processus électoral :
 - au sein de la Commission Electorale Mixte
 - au sein des comités locaux
 - dans les bureaux de vote et centres de dépouillement
 - à l'Assemblée plénière de la Cour Suprême lors du recensement général des votes.
- 2) Pour empêcher le bourrage des urnes, le dépouillement doit être effectué sur place.
- 3) Le Code électoral ne prévoit pas le vote par procuration.

D. Le contentieux électoral

1. Le contentieux de l'inscription sur les listes électorales

Les réclamations concernant l'inscription sur les listes électorales sont introduites par les électeurs devant le Tribunal de Grande Instance pendant la période d'inscription, à savoir du 18 février 1993 au 31 mars 1993. Il est prévu par l'article 4 de

l'ordonnance n° 93-005 du 27 avril 1993, que les listes électorales doivent être tenues à la disposition des électeurs pendant cette période, au siège administratif de chaque bureau de vote en vue d'une éventuelle réclamation.

Toutefois, nous avons constaté que la transmission des listes électorales aux chefs locaux des sous-préfectures a commencé depuis seulement deux semaines et qu'elle ne se terminera qu'au 14 août, soit 8 jours avant le scrutin. Les électeurs non inscrits ne pourront pas dans ces conditions obtenir leur inscription ; ceci peut constituer une source de contestation.

2. Le contentieux des déclarations de candidature

En cas de rejet d'un dossier de candidature, le candidat peut, dans les 72 heures qui suivent la notification, saisir la chambre administrative de la Cour Suprême qui statue dans les cinq jours.

3. Le contentieux des opérations électorales

L'irrégularité des opérations électorales peut être soulevée devant la chambre constitutionnelle de la Cour Suprême par tout électeur, tout candidat, tout parti politique, toute organisation ou tout groupement politique y ayant intérêt. La chambre constitutionnelle statue dans les deux mois qui suivent l'enregistrement de la requête.

VI. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE

L'annulation des élections du 25 octobre 1992 et les conditions dans lesquelles cette annulation est intervenue ont plongé le peuple centrafricain dans un profond désarroi.

C'est au regard de cet espoir déçu et à l'aune de l'espérance suscitée par la perspective de nouvelles élections qu'il y a lieu impérativement de se référer pour bien comprendre le sens, pour la majorité du peuple centrafricain, du processus électoral en cours.

L'exemple est souvent rappelé ici des difficultés ou des échecs qu'ont connus des pays francophones proches tels le Togo, le Congo, le Sénégal dans leur marche vers la démocratie et des leçons semblent en avoir été tirées.

La nation centrafricaine ne connaît pas les problèmes ethniques rencontrés dans d'autres pays d'Afrique.

Le seul tempérament à cette affirmation unanimement répétée est relatif au président sortant Kolingba qui aurait attribué nombre de postes de responsabilité et de fonctions administratives ou militaires à des personnes appartenant à sa famille, son clan et son ethnie. Il est dans ce contexte également fait état de la présence de militaires zaïrois de l'ethnie de Kolingba dans la composition de la garde prétorienne dont il s'est entouré.

La population centrafricaine qui n'est pas précisément chiffrée, tournerait autour de trois millions d'habitants dont 80 % environ résident dans la partie ouest du pays.

1.175.617 électeurs sont appelés aux urnes.

L'espérance de vie des hommes est de 45 ans, celle des femmes de 49 ans.

Il existe une importante mortalité infantile.

L'analphabétisme qui touche 62 % de la population renforce le poids de la tradition notamment dans les zones rurales selon ce qui a été constaté par l'un d'entre nous au cours d'un déplacement dans le Nord et l'Est du pays.

La situation économique actuelle est qualifiée par tous de catastrophique.

Les fonctionnaires, impayés depuis des mois, paralysent par la grève la quasi-totalité des services publics depuis plusieurs mois n'assurant même pas de « service minimum ».

Il y aurait eu 9 mois « d'année scolaire » sur les trois dernières années civiles et aucune date n'est fixée pour une éventuelle prochaine rentrée scolaire...

Les hôpitaux ou dispensaires seraient devenus des mouiroirs où l'on ne trouve même plus depuis quelques semaines de médicaments de première nécessité.

Plusieurs entreprises privées n'assureraient non plus leurs paiements.

Les responsables politiques de l'opposition et les représentants des milieux diplomatiques ou religieux que nous avons rencontrés parlent d'un pays en banqueroute totale. La RCA serait ainsi le premier pays de la zone CFA à n'avoir pas honoré ses engagements financiers auprès du FMI et ce malgré un budget total de l'Etat qui ne dépasserait pas 100 milliards de F CFA.

Malgré cette situation, la solidarité, la débrouillardise et la générosité de la nature ont permis au plus grand nombre de survivre.

Une véritable économie informelle s'est organisée permettant la survie voire un petit commerce ravitaillé en produits par la contrebande en provenance du Zaïre proche ou du marché de Mbaimboum au Nord du pays, carrefour entre le Tchad, la

RCA et le Nigeria. Ce dernier pays inonderait par là le marché de biens à bas prix et alimenterait ainsi l'économie informelle qui concurrence l'économie officielle.

Les inconvénients de cette situation n'échappent pas aux leaders politiques que nous avons rencontrés et qui soulignent que faute d'impôts, de droits de douanes ou de taxes, le Trésor Public n'a plus de rentrées de fonds et compte presque exclusivement sur les bailleurs de fonds étrangers au rang desquels principalement la CEE, la France, l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique.

La situation des médias d'information est aussi misérable.

Nous avons vainement cherché pendant notre séjour un journal local. L'unique journal "Ele Songo" a paru pour la dernière fois le 15 juillet 1993 et nul n'a pu nous dire à quelle date sortirait le numéro suivant.

La télévision d'Etat ne touche que la capitale et un nombre limité de téléspectateurs.

Pendant le temps de notre mission elle a été en grève ou dans l'impossibilité de fonctionner pour des raisons techniques qui seraient, nous a-t-on dit, liées aux pluies abondantes en cette saison...

Le médium qui a le plus d'impact dans le pays est la radio qui est captée jusque dans les zones reculées et est écoutée dans les villages notamment pour prendre connaissance des nouvelles de la capitale et des communiqués collectifs ou individuels.

Il s'agit cependant d'un médium d'Etat où s'exerce la censure gouvernementale.

La vie politique centrafricaine s'organise autour de 19 partis dont 4 significatifs, et deux plus particulièrement structurés et efficaces dans leurs actions : le RDC du président sortant et le MLPC de M. Ange Patassé.

Il a été frappant de constater dans la vie politique une cassure totale entre le Président de la République et son parti au pouvoir et tous les autres acteurs de la vie politique voire le reste de la nation.

L'union de tous s'est cristallisée contre le RDC, contre la personne du Président Kolingba et son clan, accusé d'avoir pillé le pays et placé ses affidés M. Franck à la Cour Suprême et M. Grelombe au Ministère de l'Intérieur. Ce dernier, haï de beaucoup est appelé le « tortionnaire ».

Un consensus général de l'opposition pour une marche vers la démocratie nous a été plusieurs fois affirmé et semble réel.

A défaut de programmes écrits ou autres documents, nous avons dû nous contenter des longues auditions des leaders politiques et candidats à l'élection présidentielle que nous avons conduites.

La création de la Commission Electorale Mixte où siègent des représentants des différents partis politiques légalisés apparaît comme une intéressante innovation et comme l'apparition d'un lieu où tous apprennent à vivre et travailler ensemble dans le respect des opinions de chacun.

Ainsi, la perspective de futures élections apparaît-elle comme un véritable ciment entre de nombreuses composantes politiques, sociales syndicales du pays en ce que l'union s'est réalisée contre le parti actuellement au pouvoir.

A l'exclusion des hommes actuellement en place et de manière unanime, ces élections sont présentées tout à la fois comme la dernière chance pour l'avènement d'une démocratie véritable en Centrafrique, comme le déclic qui remettra tout le monde au travail et fera repartir l'économie et enfin comme l'occasion de permettre le départ d'hommes haïs et rejetés par la majorité de la population.

Ainsi, avons-nous noté une profonde aspiration au changement en même temps qu'un profond souhait que « tout se passe bien » à l'occasion de cette nouvelle opportunité.

L'aspiration au changement est aisément palpable puisque dans la rue même, dans les commerces et dans les restaurants où les centrafricains n'hésitent pas à l'affirmer et à commenter, le plus souvent négativement et haut et fort, tout message radiodiffusé du Gouvernement.

Elle est aussi notable dans le discours des syndicats.

Les dirigeants de l'USTC (Union des Syndicats, des Travailleurs Centrafricains) et de l'Interfédérale des Syndicats du Secteur Public que nous avons longuement entendus ont profité de la grève générale pour envoyer en brousse ou dans les arrondissements de Bangui, des militants chargés de la formation politique des électeurs et s'organisent (au besoin par lettres-circulaires en préparation et qui seront envoyées au militants) pour assurer la vigilance lors des opérations de vote du 22 août 1993.

Ce travail militant dans l'arrière-pays peut expliquer ce qu'a constaté l'un d'entre nous lors de son déplacement dans le Nord et dans l'Est à savoir la mobilisation des populations illettrées de ces zones difficilement accessibles, contre le Président Kolingba.

Aucune action syndicale susceptible de perturber la bonne marche des opérations n'est envisagée.

Une reprise générale du travail est prévue postérieurement à la proclamation officielle des résultats par la Cour Suprême.

La position « Electorale » de l'Eglise Catholique a été enregistrée dans une lettre pastorale qui devrait être lue dans toutes les églises de Centrafrique avant la journée des élections. Appels au calme et à la sérénité y sont lancés, exigence de transparence et d'honnêteté dans les opérations de vote y est rappelée.

Les catholiques de RCA 25 % environ de la population (sur les 50 % de chrétiens) devraient avoir également un impact intéressant pour le succès des élections.

Nous n'avons pu rencontrer malgré plusieurs tentatives, de représentants des musulmans (10 à 15 % de la population) ni des protestants qui semblent pour ces derniers particulièrement divisés. On nous a en effet parlé de 30 factions différentes en soulignant que les uns et les autres ne se « parlaient jamais » (sic).

Il n'a pu non plus être organisé de rencontres avec des représentants significatifs des étudiants centrafricains faute d'avoir pu les identifier vraiment.

Il est important de souligner également qu'à plusieurs reprises certains leaders politiques nous ont fait part de leurs craintes de voir le processus électoral gravement et volontairement perturbé aux fins de faire annuler les élections qui semblent pour une majorité, devoir échapper au président sortant.

Les craintes portent d'abord sur la campagne électorale et le jour du scrutin.

Craintes que le RDC au pouvoir ne fomenté des troubles ou émeutes dans des endroits sensibles. Craintes de l'utilisation de miliciens étrangers armés prêts à intervenir. Des rumeurs diverses font ainsi état :

- de la présence dans le Nord du pays, d'éléments tchadiens déserteurs de l'armée tchadienne ou même militaires d'active qui se livreraient à des coups de main contre les usagers de la route,
- de risques dans le Sud, d'adjonction aux militaires armés de Kolingba et réunis au sein des Eléments Blindés Autonomes (EBA), de soldats zairois.

Ces rumeurs apparaissent infondées pour les responsables de l'Armée française et pour le représentant de l'Eglise Catholique que nous avons entendu.

« Les coupeurs de route » du Nord ici appelés « zarginas » ne s'avèrent être que des malfaiteurs se livrant à des actes de brigandage de droit commun.

Les EBA, tant redoutés semble-t-il de certains leaders d'opposition, ne représenteraient qu'un escadron de 98 hommes sous les ordres d'un capitaine, équipé de quatre transports de troupes sans puissance de feu.

Pour les jours suivants le scrutin, certains craignent ici des réactions à l'occasion violentes, des militants de certains leaders d'opposition battus aux élections (MLPC de Patassé, surtout dans l'hypothèse de sa défaite).

Aucun commencement de preuve n'a pu cependant nous être apporté sur ce qui fondait ces rumeurs et ce malgré notre insistance.

Tout le mécanisme électoral mis en place est fondé en revanche sur la volonté d'éviter les fraudes et d'assurer la transparence pendant les opérations de vote et de dépouillement par la présence des représentants de tous les partis, et essentiellement d'asseoir le plus rapidement possible les résultats fiables,

- en affichant les résultats au sein du bureau de vote après la fin du dépouillement,
- en transmettant par les moyens radio appropriés ces résultats partiels à la Commission Electorale Mixte à Bangui, laquelle aurait ainsi rapidement, en sa possession la quasi-totalité des résultats partiels provisoires connus et pourrait, avec le concours de spécialistes européens des élections dont un politologue allemand (Docteur Mehler), publier des résultats partiels significatifs.

Cette publicité a semblé aux leaders de l'opposition et aux représentants des bailleurs de fonds qui « portent » matériellement les élections, comme indispensables à l'honnêteté et à la fiabilité des résultats.

Elle serait aussi de nature à prévenir rumeurs ou manipulations de l'opposition dans le long délai de 8 jours prévu pour la proclamation officielle des résultats de la Cour Suprême.

Ces options sont toutefois contestées par le parti au pouvoir dont le représentant a vivement réagi devant à ce qu'il estime être des extrapolations extra légales des pouvoirs de la Commission Electorale Mixte (CEM). Il a plaidé pour la conception d'une CEM, simple organe technique de propositions et d'assistance à l'Administration et non instance à qui sont dévolues les prérogatives électorales de l'Administration.

Est-ce à dire que le RDC au pouvoir envisagerait en cas de défaite, de contester juridiquement le résultat des élections ? Quelques craintes peuvent se faire jour dans la mesure où le représentant du RDC outre ces critiques de fond du système mis en place a également jeté le doute sur la fiabilité des listes électorales que tous les autres leaders ou agents électoraux, s'accordaient à décrire comme fiables et sérieusement élaborées.

Il faut souligner à ce stade le très important appui logistique apporté par la France à travers ses moyens militaires et ses représentants diplomatiques en place pour tenter d'assurer le succès du processus électoral en cours.

Les EFAO en Centrafrique représentent une force de trois mille hommes environ et des moyens logistiques considérables. Tous ces moyens : avions gros porteurs, hélicoptères, véhicules automobiles sont actuellement utilisés pour permettre l'acheminement du matériel électoral et des hommes jusque dans les endroits les plus reculés.

La présence de l'Armée française rassure aussi l'opposition, les leaders unanimes nous ayant dit qu'elle leur semblait pouvoir dissuader les candidats à une aventure violente ou autoritaire avant les élections ou dans les jours suivant immédiatement la proclamation des résultats.

A côté des moyens matériels et financiers mis en œuvre, il faut enfin insister sur un dernier aspect capital du mécanisme électoral en cause : la formation technique des agents électoraux intéressés.

Cette formation pilotée par le GERDES et financé par le NDI américain a permis à ce jour de toucher des centaines d'agents dont le rôle sera capital le jour du scrutin. 14 des 16 provinces ont été atteintes.

Un « guide de l'électeur » au contenu et à l'utilisation simples a été largement distribué aux formateurs et aux agents et se trouvera dans les 2258 bureaux de vote le jour des élections.

Un des membres de la mission a eu l'opportunité de se rendre dans le Nord et dans l'Est du pays pour y suivre la distribution du matériel électoral. Il s'agit d'une région très peu peuplée et difficilement accessible, surtout en cette période des pluies, sauf par hélicoptère.

La distribution a été faite grâce à l'appui logistique des Eléments Français d'Assistance Opérationnelle (EFAO). Deux transats et deux hélicoptères ont ainsi été mis à la disposition de la Commission Electorale Mixte.

Toute la région Nord et Nord-Ouest du territoire a été quadrillée en une seule journée au cours de laquelle une vingtaine de villages ont été couverts à partir de N'Dele, chef-lieu de la sous-préfecture.

Nous avons profité de cette occasion pour prendre contact avec les populations du pays profond et avec leurs chefs. Il ressort de nos entretiens que, même dans ces coins perdus, les centrafricains aspirent au changement. Ils sont tous mobilisés contre le Général Kolingba et son parti, même si souvent ils n'ont encore aucune idée du candidat qui obtiendra leurs suffrages.

Certains s'en remettent à la clairvoyante décision des chefs de leurs villages...

Dans ce contexte la demande d'une présence d'observateurs internationaux sur place est extrêmement forte.

Elle vient de toutes parts :

- des techniciens nationaux ou internationaux actuellement en charge de la préparation des élections,
- les leaders politiques impliqués dans le processus électoral,
- des syndicats,
- des églises,
- du peuple centrafricain lui-même.

Chacun d'entre nous a été interrogé avec anxiété sur ce point par l'homme de la rue.

Elle est perçue comme l'un des dispositifs-clefs du système mis en place pour l'exercice réel de la démocratie.

Pour la totalité des nombreux interlocuteurs que nous avons entendus sur ce point, la sécurité des observateurs sera assurée, tant la demande de leur présence est forte et unanime.

Au plan matériel, transport, accompagnement, escorte seront pris en charge par les militaires français des EFAO.

De 80 à 90 observateurs sont attendus, ce qui semble un nombre raisonnable et *minimum*.

Une bonne partie, de l'ordre de la trentaine, pourrait être affectée à l'observation des nombreux bureaux de vote de Bangui, les autres dans les principales villes et l'intérieur avec une nécessité plus grande dans certains « secteurs chauds » qui nous ont été signalés :

- dans l'Ouest : Berberati, Bossangoa, Bouar
- dans l'Est : Bambari et Bangassou
- dans le Nord près de la frontière tchadienne.

L'endroit le plus crucial en dehors de Bangui apparaît être Berberati.

Un émissaire de la France M. Negrel est arrivé à Bangui le 9 août pour mettre en place *in situ* l'organisation de ces missions d'observation.

VII. CONCLUSION

Au terme des 8 jours de la mission exploratoire en Centrafrique nous pouvons conclure que les élections fixées au 22 août 1993 devraient marquer un moment capital dans la marche de ce pays vers la démocratie réelle.

Les leçons du passé semblent avoir été tirées.

Divers verrous ont été mis en place pour assurer la liberté, l'honnêteté et la transparence du scrutin.

Le Code électoral a été refondé et un nouveau processus sous le contrôle de commissions multipartites, défini.

Les difficultés juridiques résultant des textes applicables ont été généralement identifiées et souvent résolues.

La formation des agents électoraux et à travers eux la formation civique des électeurs centrafricains semblent d'ores et déjà un succès.

Le support matériel des EFAO déjà considérable devrait permettre un déroulement normal du scrutin.

La présence d'observateurs internationaux, particulièrement ceux issus de la Francophonie réclamée avec insistance par la quasi totalité des acteurs rencontrés, apparaît comme une garantie essentielle à la bonne marche du processus élaboré pour les candidats et les électeurs et sans doute dissuasive pour ceux qui seraient encore tentés de s'accrocher à un pouvoir qui apparaît aujourd'hui menacé.

Fait à Bangui, le 10 août 1993

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DU DEUXIEME TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DU 19 SEPTEMBRE 1993

I. INTRODUCTION

La Francophonie a été saisie d'une requête présentée par la République Centrafricaine pour l'envoi d'une mission d'observation pour les élections présidentielles et législatives, dont le premier tour s'est tenu le 22 août 1993.

Conformément au document portant « Principes directeurs devant guider l'envoi d'une mission d'observation d'élection », et suite à la décision du Président du Conseil Permanent de la Francophonie, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique organisa une mission exploratoire du 3 au 10 août 1993.

Au terme du rapport de cette mission, il fut décidé d'organiser une mission d'observation pour le premier tour des élections législatives et présidentielles. Cette mission d'observation s'est rendue en République Centrafricaine du 16 au 25 août 1993.

Dans ce rapport, le groupe des observateurs de la Francophonie concluait que le premier tour des élections présidentielles et législatives en République Centrafricaine, réunissait les éléments essentiels afin d'assurer des élections libres, honnêtes et transparentes. De plus, le groupe des observateurs recommandait que la Francophonie soit présente si un deuxième tour devait avoir lieu.

Les résultats des élections présidentielles lors du premier tour furent les suivants :

Candidats	Total	%
Kolingba, André	97 942	12,10
Dacko, David	162 721	20,11
Goumba, Abel	175 467	21,68
Derant Lakoué, Enock	19 368	2,39
Patassé, Ange Félix	302 004	37,32
Malendoma, Timothée	16 400	2,03
Ruth Rolland, Jeanne-Marie	8 068	1,00
Bozizé Yangou-Vounda, François	12 159	1,50

Aucun des candidats à l'élection présidentielle n'ayant obtenu les 50 % du vote nécessaire pour pouvoir être élu au premier tour, un deuxième tour était alors nécessaire. A ce deuxième tour, seuls seraient en liste les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes au premier tour, en l'occurrence Monsieur Ange Félix Patassé et Monsieur Abel Goumba. La date du deuxième tour fut fixée au 19 septembre 1993.

Faisant suite à la recommandation du groupe d'observateurs de la Francophonie, le Conseil Permanent de la Francophonie donna le mandat à l'ACCT d'organiser une mission d'observation pour le deuxième tour des élections.

Cette mission d'observation était composée des personnalités suivantes :

- M. Rémy Poulin, Député à l'Assemblée Nationale du Québec (Canada-Québec),
- Mme Michèle Momy, Directrice Provinciale de Scrutin, circonscription de Cochrane-Sud (Canada),
- M. Alain Guillou, Adjoint au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lille (France),
- M. André Salifou, Député (Niger),
- M. Moctar Amadou Ndao, Député (Sénégal),
- M. Michel Doucet, Coordonnateur de la mission, ACCT.

II. MANDAT

Conformément aux termes de référence contenus dans la lettre transmise aux participants par le Secrétaire Général de l'ACCT, Monsieur Jean-Louis Roy, la mission avait pour mandat d'observer le déroulement du deuxième tour des élections législatives et présidentielles et de remettre au Secrétaire Général, pour transmission au Président du Conseil Permanent de la Francophonie, un rapport sur le contexte général du déroulement de ces élections.

III. DÉROULEMENT DE LA MISSION

Tous les observateurs sont arrivés à Bangui soit en fin d'après-midi ou en fin de soirée le samedi 18 septembre. Cette arrivée tardive a fait qu'il fut impossible pour les observateurs de la Francophonie de quitter la région de Bangui. Leurs observations se sont donc limitées à la région de la capitale centrafricaine.

En revanche, la bonne organisation assurée par le Groupe des observateurs internationaux a permis aux observateurs de la Francophonie d'exécuter leur mandat dans les meilleures conditions possibles et d'obtenir des informations sur le déroulement des élections dans les autres régions du pays.

Les observateurs de la Francophonie voudrait profiter de cette occasion pour exprimer leurs remerciements aux Groupes des observateurs internationaux, aux groupes des pays bailleurs de fonds, à l'Ambassade de France et à la mission de coopération française en Centrafrique pour l'appui logistique et humain qu'ils leur ont donné. Sans cette assistance et cette coordination logistique, l'exécution du mandat qui nous avait été dévolu aurait été plus difficile.

A leur arrivée à Bangui, le groupe d'observateurs de la Francophonie fut accueilli par des représentants de l'Ambassade de France et de la mission de coopération française en Centrafrique. On donna au groupe les dernières informations concernant la situation politique qui pour le moment était très calme. Les observateurs furent aussi informés des questions de logistiques pour la journée d'élection et du lieu de leur affectation.

Les observateurs de la Francophonie étaient tous répartis dans les arrondissements de Bangui.

Le lendemain de la journée d'élections, les observateurs de la Francophonie ont participé à une réunion avec le Groupe des observateurs internationaux et ont collaboré au communiqué de presse qui fut émis suite à cette réunion.

IV. OBSERVATION LE JOUR DU SCRUTIN

A. Préfecture :	Bangui
Circonscription :	2 ^e arrondissement
Nombre de bureaux de vote :	28
Nombre électeurs :	22481

Le deuxième arrondissement de Bangui compte 22481 électeurs inscrits, répartis en 28 bureaux de vote situés en quatre lieux : école Saint-Jean, Lakouanga, Assana et Sica 2.

Aux élections législatives, six candidats restaient en liste au second tour.

Tous les bureaux de vote ont été visités par l'observateur de la Francophonie (M. Alain Guillou), en compagnie du second observateur, M. Thierry Ricard, magistrat au Ministère de la Justice français.

Moins forte qu'au premier tour, la participation a été cependant significative puisqu'évaluée comme se situant entre 50 et 55 % des inscrits.

Le matériel électoral était en place à l'ouverture des bureaux de vote. Celle-ci s'est échelonnée entre 6h00 et 6h50.

Les opérations de vote se sont, généralement, déroulées dans le calme, la discipline et la dignité sous le contrôle permanent et vigilant de présidents de bureaux et d'assesseurs parfaitement formés à leur tâche.

La présence des représentants des candidats a été notée tout au long de la journée.

Quelques provocations ont pu être constatées, excitation et invectives de certains électeurs contre les membres des bureaux, notamment.

Un incident plus sérieux a eu lieu au Bureau de l'Ecole Saint-Jean 2, le matin à 9h45. Deux individus isolés se sont emparés des listes électorales des élections législatives et se sont enfuis dans la brousse. Poursuivis par la foule, puis par les forces de sécurité (police anti-émeute centrafricaine), l'un d'entre eux a été rapidement appréhendé et remis à la police. Les listes récupérées, les opérations de vote ont repris à 10h30.

La majorité des électeurs ayant voté avant midi, l'après-midi s'est passé dans le calme et les bureaux ont fermé à l'heure légale de 17h00.

On peut affirmer que les agents électoraux et la population du deuxième arrondissement ont manifesté une maturité politique satisfaisante et que les opérations ont présenté les caractères de transparence, d'honnêteté et de liberté qu'on doit attendre d'une élection démocratique.

B. Préfecture :	Bangui
Circonscription :	3 ^e arrondissement
Nombre de bureaux de vote :	36
Nombre électeurs :	30593

Le troisième arrondissement de Bangui compte 30593 électeurs inscrits répartis dans 36 bureaux de vote. Deux équipes d'observateurs se sont partagés le travail d'observation dans cet arrondissement. L'observateur de la Francophonie (M. Michel Doucet) accompagné de Mme Moussa Salah Rabi ont observé le déroulement des élections dans les 18 bureaux de vote situés en six lieux différents : Maison des jeunes de Fatima, Yakité, Maison des jeunes Castor, Baya-Dombia, Kino et Koudoukol.

Les observateurs ont visité tous les bureaux de vote de leur secteur.

D'après l'information recueillie auprès des présidents des bureaux de vote, la participation lors de ce deuxième tour était de beaucoup inférieure à celle enregistrée lors du premier tour. Plusieurs facteurs viendraient expliquer ce phénomène : le début de la période de culture de la chenille, le fait que les électeurs des candidats battus aient décidé de ne pas se prévaloir de leur droit de vote lors de ce deuxième tour et, finalement, un intérêt général moindre pour ce deuxième tour. Malgré tout, la participation est demeurée significative, se situant aux alentours de 45 %.

Le matériel électoral était en place à l'ouverture des bureaux, qui s'est effectuée, à l'exception d'un cas, entre 6h00 et 6h30. Dans le cas faisant exception, le bureau n'a pu ouvrir qu'à 7h15, le président n'étant arrivé qu'à 6h30.

Les opérations de vote se sont déroulées dans le calme. Aucun incident grave n'a été remarqué.

La majorité des électeurs ayant voté avant midi, l'achalandage aux bureaux de vote était moindre dans l'après-midi. Les bureaux ont fermé à 17h00.

Le dépouillement s'est déroulé dans le calme et dans une atmosphère de bonne humeur.

C. Préfecture :	Bangui
Circonscription :	4 ^e arrondissement
Nombre de bureaux de vote :	40
Nombre électeurs :	36257

Lors de la journée du vote, les observateurs de la Francophonie (M. Rémy Poulin et Mme Michèle Momy), accompagnés de M. Akué, du GERDES, ont visité seize bureaux de vote dans le quatrième arrondissement de Bangui.

Le déroulement du vote s'est, en général, bien passé, même si quelques incidents mineurs se sont produits. Ces incidents n'ont en aucun cas influencé le résultat du vote.

L'heure d'ouverture des bureaux de scrutin ne fut pas respectée dans la majorité des cas. Les listes électorales additionnelles n'étaient pas disponibles dans de nombreux bureaux. L'emplacement des isoloirs dans plusieurs bureaux de vote ne permettait pas un vote secret.

En ce qui concerne le dépouillement, les observateurs ont visité trois centres de dépouillement. Tout s'est bien passé, à l'exception d'un incident où des représentants de l'armée ont distribué aux présidents des bureaux de vote une directive les enjoignant de leur communiquer les résultats dès que ceux-ci seraient connus. Les présidents des bureaux de vote ont refusé d'obtempérer à cette demande.

En conclusion, l'élection s'est déroulée dans l'ordre et le calme.

D. Préfecture :	Bangui
Circonscription :	7 ^e arrondissement
Nombre de bureaux de vote :	20
Nombre électeurs :	16378

Le septième arrondissement de Bangui compte 16378 électeurs inscrits répartis en 20 bureaux de vote situés à : Maison des jeunes Ouango, Lycée des Rapides, Sao Garçons.

L'observateur de la Francophonie (M. André Salifou), accompagné de M. Bonick, de l'Ambassade d'Allemagne, a pu constater que, d'une manière générale, le scrutin du 19 septembre 1993, s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes dans le septième arrondissement.

Dans tous les cas, ils ont pu constater que les présidents d'élections et leurs assesseurs étaient à leur poste. Les bureaux ont ouvert leur porte entre 6h00 et 6h30. Les représentants des différents candidats en liste étaient présents dans tous les bureaux, à l'exception d'un bureaux où, pour les élections législatives, seulement deux candidats étaient représentés.

Le matériel électoral était partout disponible en nombre suffisant. Il est à noter que les représentants de l'ordre se sont acquittés convenablement de leurs tâches.

Dans l'ensemble les opérations de vote se sont déroulées sans interférence pouvant remettre en questions les résultats. A l'exception, toutefois, du Bureau de vote Sao Garçon A, où un monsieur s'était introduit dans la salle pour s'adresser dans la langue nationale aux représentants des candidats aux élections législatives sur un ton à la fois autoritaire et bruyant. Il a fini par se faire expulser de la salle par le président du bureau de vote concerné.

D'après des informations recueillies par les observateurs, il semblerait que ce soit ce même monsieur qui, dans le même centre mais dans un bureau de vote différent ait été à l'origine d'un incident qui se serait produit après le départ des observateurs et qui se serait soldé par deux blessés et la destruction de deux ou quatre urnes.

V. CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE

La Francophonie ayant participé activement à l'observation du déroulement des élections en République Centrafricaine, par l'envoi, dans un premier temps, d'une mission exploratoire et par la suite, de missions d'observations pour le premier et deuxième tour des élections présidentielles et législatives, le groupe d'observateurs de la Francophonie considère qu'il est de son devoir de partager avec les membres du Conseil Permanent de la Francophonie, certaines de ses préoccupations quant au développement démocratique à venir de la République Centrafricaine.

Depuis le mois d'août 1993, date à laquelle l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, sur recommandation du CPF, avait envoyé en RCA une mission exploratoire en vue des prochaines élections législatives et présidentielles, la situation économique et sociale ne s'est pas sensiblement modifiée et demeure principalement marquée par :

- le caractère exsangue de l'économie ;
- une population analphabète à 62 % ;
- des installations sanitaires sous-équipées et presque toujours dépourvues de produits pharmaceutiques de première nécessité ;
- une succession, depuis 1989-1990, d'années académiques « blanches » ;
- plusieurs mois de traitement impayés, non seulement par l'Etat, mais également par le secteur privé, ce qui a fortement contribué au dysfonctionnement de l'administration et, sans doute même, de sa paralysie.

Devant une telle situation, les Centrafricains ont reporté leurs espoirs dans le processus démocratique dans lequel leur pays s'est résolument engagé et dont il vient de vivre la dernière phase avec le second tour des élections législatives et présidentielles du 19 septembre 1993.

Tout le monde, à commencer par les premiers concernés eux-mêmes, c'est-à-dire les Centrafricains, souhaite que cette phase électorale permettra au pays d'aspirer à un réel changement, en lui permettant :

- de se débarrasser de certains responsables qui pendant plusieurs années se seraient servis de l'Etat plutôt que de le servir ;
- et, de se remettre définitivement au travail.

Afin de réaliser ces objectifs, certaines conditions devront être réunies, notamment :

1. – l'acceptation par les uns et les autres des résultats des élections tels qu'ils seront officiellement proclamés par les institutions compétentes ;
2. – l'oubli des rancœurs et une mobilisation totale de l'ensemble du peuple Centrafricain pour la construction de son avenir dans un climat serein.

Or, cela est-il envisageable ? Difficile à dire, surtout quand on sait que entre la fin du premier tour des élections et celle du second tour, le Chef d'Etat lui-même, le Général André Kolingba, a posé certains gestes qui, a priori, ne semblaient pas de nature à calmer les esprits.

En effet, la tentative du Président Kolingba de modifier la loi électorale après le premier tour, la libération récente de Bokassa et les deux tiers de l'ensemble des détenus politiques et de droit commun, autorisait à penser que le Chef d'Etat sortant pourrait, à tout moment, tenter de changer, à son profit, le cours des événements.

N'eut-été de la menace de la France de suspendre à jamais sa coopération avec la RCA, les agissements du Président Kolingba aurait pu remettre en question la tenue d'un deuxième tour et ainsi freiner le développement démocratique de la Centrafrique.

Il en est d'ailleurs de même de certains incidents mineurs, il est vrai, qui ont marqué le double scrutin du 19 septembre 1993 et dont les auteurs seraient, selon certaines sources d'information officielles, des militants du RDC, parti à mouvance présidentielle, ainsi que des commentaires manifestement de mauvaise foi, faits par les médias nationaux, en amplifiant à dessein, des incidents une fois encore sans gravité et, mettant en exergue, le « faible taux de participation »...

En fait, en Centrafrique, comme ailleurs en Afrique, le vrai combat se situe en aval des élections. Et répétons-le, il consistera à sauvegarder l'unité du pays et à mobiliser sa population pour un gigantesque travail de reconstruction nationale. Pour cela un certain nombre de mesures devraient être envisagées :

1. – recherche d'un consensus général et formation d'un gouvernement d'union nationale ;
2. – tous ceux qui avaient su faire front commun contre le pouvoir en place doivent, désormais, savoir composer avec les partisans de ce même pouvoir, dans l'intérêt général du pays ;
3. – plus particulièrement, les Centrafricains devraient savoir consentir encore de nouveaux sacrifices s'ils veulent réellement continuer à bénéficier de la compréhension de la Communauté internationale et de l'aide financière que celle-ci pourrait leur accorder en vue de remettre à flot leur économie exsangue.

Tout ceci suppose donc, infailliblement, de la part des Centrafricains :

1. – une complicité dans le sens noble du terme entre les détenteurs du pouvoir, les syndicats de travailleurs et le monde scolaire et universitaire ;
2. – l'amélioration de l'administration fiscale ;
3. – la réduction par l'Etat de son train de vie toujours onéreux au regard de ses ressources financières propres ;
4. – l'acceptation par l'ensemble des travailleurs, des élèves et des étudiants de certains sacrifices sur leur traitement et le montant de leurs bourses.

D'un mot, l'aboutissement, même dans les meilleures conditions d'un processus électoral ne changera pas, comme par l'effet d'une baguette magique, la situation économique et sociale défavorable que connaît la RCA depuis plusieurs années.

Pas de démocratie sans développement et pas de développement sans travail.

VI. CONCLUSION

Le groupe d'observateurs de la Francophonie constate avec satisfaction que le deuxième tour des élections présidentielles et législatives, qui s'est tenu le 19 septembre 1993, en République Centrafricaine, s'est déroulé dans le respect des principes de la démocratie et du multipartisme.

Malgré quelques incidents mineurs (notamment, à Berberati, où onze urnes ont été brûlées, ce qui nécessita qu'elles soient remplacées à pied levé mais qui résultat, néanmoins, dans le report des élections législatives pour cette préfecture, et dans les deuxième et septième arrondissement de Bangui), le scrutin s'est déroulé dans le calme.

Encore une fois, le peuple Centrafricain a démontré le sérieux et l'importance qu'il attachait aux processus démocratique qui allait permettre une transformation en profondeur des institutions politiques de la RCA.

De façon générale, les observateurs ont pu constater que le matériel électoral et les bulletins de vote avaient été fournis en quantité suffisante. Les présidents des bureaux de vote, les assesseurs, ainsi que les représentants des partis politiques et des candidats étaient présents et pouvaient exécuter leurs tâches en toute liberté sans interférence externe.

Il est à noter que les agents électoraux chargés de l'administration des élections semblaient exécuter leurs fonctions avec plus de facilité que lors du premier tour.

Le scrutin fut marqué par un taux de participation inférieur à celui enregistré au premier tour, mais demeure néanmoins significatif. Cette baisse dans le taux de participation s'est surtout manifestée dans les régions qui avaient voté massivement, lors du premier tour, pour les candidats éliminés lors du deuxième tour.

Le dépouillement du vote s'est effectué dans le calme, devant les représentants des partis politiques et des candidats.

Le dispositif de sécurité mis en place par les autorités locales a rempli sa mission avec discrétion et efficacité.

Le groupe d'observateurs de la Francophonie s'interroge sur la suite qui sera donnée à cette manifestation démocratique de haute importance dans l'histoire de la République Centrafricaine. L'espoir mis dans cet événement par le peuple centrafricain ne devra pas être trahi. Les vainqueurs et les vaincus devront, dans un esprit de réconciliation nationale, travailler ensemble afin de sortir la RCA du marasme économique dans laquelle elle se trouve. Les pays bailleurs de fonds devront diriger leurs aides de telle façon que le développement économique puisse aller de paire avec le développement démocratique. Sans un développement économique soutenu, les observateurs craignent que les gains que la démocratie a pu faire dans les derniers mois soient remis en question par une population désabusée.

Finalement, le groupe des observateurs de la Francophonie considère que le deuxième tour des élections présidentielles et législatives du 19 septembre 1993, en RCA, réunissait les éléments essentiels d'une élection libre, honnête et transparente.